

Examen de prévention bucco-dentaire

articles L. 2132-2-1 du Code de la santé publique et L. 162-1-12 du Code de la sécurité sociale
arrêté du 14 juin 2006 (J.O. du 18 juin 2006)

date limite de réalisation de l'examen : 12/ 08/ 2021

partie à adresser
à l'organisme d'affiliation

Assuré(e) - bénéficiaire	Organisme d'affiliation
assuré(e) : HEINTZ STEPHAN	403 CPAM 13
NIR 1 74 11 99 333 048 85	CPAM 13
bénéficiaire : HEINTZ OCEANE	13421 MARSEILLE CEDEX 20
date de naissance 15/04/2014 RG 1	13 1 /C 0403

Identification du praticien	et	Identification de la structure (raison sociale du cabinet, de l'établissement...)

Praticien remplaçant

identifiant

n° de la structure (AM, FINESS, ou SIRET)

nom et prénom :

Examen(s) ou acte(s) réalisé(s)

date de réalisation de l'examen

signature du praticien attestant la réalisation de l'examen

pas de radiographie réalisée ☐

1 ou 2 radiographies réalisées ☐

3 ou 4 radiographies réalisées ☐

montant des honoraires

euros

document télétransmis : oui ☐ non ☐

renseignements à conserver par le praticien

Renseignements médicaux à compléter et à conserver impérativement dans le dossier - papier ou informatique - du patient (renseignements nécessaires à l'évaluation du programme et à communiquer au service médical à sa demande).

schéma dentaire à compléter

(reporter le code correspondant dans chaque case du schéma dentaire)

C : dent cariée A : dent absente pour cause de carie O : dent obturée S : scellements de sillons réalisés

18	17	16	15	14	13	12	11	21	22	23	24	25	26	27	28
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
			55	54	53	52	51	61	62	63	64	65			
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
			85	84	83	82	81	71	72	73	74	75			
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
48	47	46	45	44	43	42	41	31	32	33	34	35	36	37	38

état parodontal

parodontopathie : oui ☐ non ☒

besoins de soins dans le cadre du dispositif : oui ☐ non ☒

si oui :

détartrage ☐

scellement(s) de sillon(s) - dent(s) n° :

dent(s) à soigner ☐

besoins de soins hors du cadre du dispositif : oui ☐ non ☐

si oui :

ODF ☐

prothèse(s) ☐

acte exécuté au cours de la même séance que l'examen de prévention : oui ☐ non ☐

date de réalisation de l'examen

Assuré(e) - bénéficiaire	Organisme d'affiliation
assuré(e) : HEINTZ STEPHAN	403 CPAM 13
NIR 1 74 11 99 333 048 85	CPAM 13
bénéficiaire : HEINTZ OCEANE	13421 MARSEILLE CEDEX 20
date de naissance 15/04/2014 RG 1	13 1 /C 0403

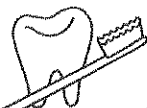
Mon numéro : 1 74 11 99 333 048 85
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
M. HEINTZ STEPHAN
Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :
<https://assure.ameli.fr>

403 CPAM 13
13421 MARSEILLE CEDEX 20
0022888262 788533 170
DT MD NAT/11/031-AN 28.08.20 13 VITROLLES PIC

3646 Service gratuit
prix appel

M. HEINTZ STEPHAN
41 AV BERNARD LECACHE
13011 MARSEILLE

mon
parcours
d'assuré



Le 17/08/2020

**M'T
dents**

> M'T DENTS : UN RENDEZ-VOUS DE PRÉVENTION DENTAIRE ET DES SOINS OFFERTS POUR MON ENFANT

Cher Monsieur,

6 ans, l'âge où apparaissent les premières dents définitives. Parce qu'elles sont fragiles, elles sont la cible favorite des caries, il est donc important de consulter son chirurgien-dentiste sans attendre d'avoir mal.

L'Assurance Maladie invite votre enfant à un rendez-vous de prévention M'T dents.

Si votre enfant n'a pas encore bénéficié de ce rendez-vous et des soins dentaires pris en charge à 100%, il n'est pas trop tard et c'est très simple :

- Prenez rendez-vous sans attendre chez votre chirurgien-dentiste habituel.
- Présentez-lui l'imprimé de prise en charge joint à ce courrier ainsi que votre carte Vitale à jour.

Si vous avez perdu cet imprimé, il vous suffit d'en demander un nouveau à votre caisse d'Assurance Maladie ou de le télécharger directement depuis votre compte sur ameli.fr.

Vous saurez ainsi si les dents de votre enfant ont besoin d'être soignées et vous bénéficierez de conseils personnalisés.

Votre enfant sera à nouveau invité à un rendez-vous M'T dents à l'âge de 9 ans puis tous les 3 ans jusqu'à ses 24 ans.

Ces rendez-vous sont complémentaires des visites habituelles chez le chirurgien-dentiste.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie



Vous recherchez un
chirurgien-dentiste
près de chez vous ?

Consulter l'annuaire
santé d'ameli.fr et
trouvez rapidement le
chirurgien-dentiste qui
vous convient.

Egalement disponible sur
l'appli d'[ameli](https://ameli.fr).



M'T dents : mes soins dentaires sans avance de frais !

Pour une bonne prise en charge, je réalise mes soins dentaires dans les 9 mois qui suivent le rendez-vous M'T dents avec mon chirurgien-dentiste. Seuls les soins liés au mauvais positionnement des dents (orthodontie) ou aux prothèses ne sont pas pris en charge.



- Votre imprimé de prise en charge et cette invitation sont à présenter au chirurgien-dentiste de votre choix.
- Cet examen bucco-dentaire fait partie du suivi médical de l'enfant et sera mentionné dans son carnet de santé.

CPAM 13 CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20